

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 juin 2009

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2009 À 2014 - (n° 1615)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 49

présenté par  
Mme Adam, M. Cazeneuve, Mme Olivier-Coupeau, M. Chambefort, Mme Lebranchu,  
M. Le Bris, M. Marsac, M. Michel, M. Rousset, M. Viollet  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 2**  
(*Rapport annexé*)

Après l'alinéa 225, insérer l'alinéa suivant :

« Dans l'année qui suit la promulgation de loi de programmation militaire, le Gouvernement rendra publics tous les éléments d'évaluation relatifs à la constitution d'une filière de déconstruction des bâtiments de guerre de surface et sous-marins. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement se justifie par son texte même.